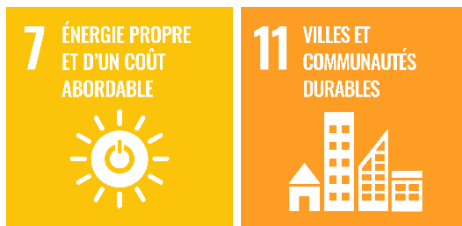


Plan de mobilité d'Eurogroup Consulting

Courbevoie, Octobre 2023



Leading positive transformation

Les informations du présent document sont exclusivement adressées au(x) destinataire(s). Elles peuvent contenir des informations confidentielles, protégées par un secret professionnel et restent la propriété exclusive d'EUROGROUP CONSULTING. Reproduction interdite.

Table des matières

1.	Contexte du plan de mobilité d'Eurogroup Consulting.....	3
1.1.	Le contexte réglementaire.....	3
1.2.	Déclinaison régionale et communale.....	3
1.3.	Notre politique de transport et nos engagements en matière de RSE.....	4
1.4.	Notre outil de mesure de l'émission de GES par mission.....	6
1.5.	Notre taux d'accidentologie.....	6
1.6.	Nos bilans carbone.....	6
1.7.	Nos enquêtes internes sur les déplacements domicile / travail.....	7
2.	Les objectifs de notre plan de mobilité.....	9
3.	Cartographie de l'existant.....	9
3.1.	Situation géographique du cabinet Eurogroup Consulting et accessibilité.....	9
3.2.	Localisation des collaborateurs.....	10
3.3.	Pratiques de déplacements domicile / travail de nos collaborateurs.....	12
3.4.	Les moyens d'accès et les contraintes associées.....	12
4.	Le plan d'action mis en œuvre.....	14
5.	En complément : les dispositifs proposés par l'Etat et les plateformes privées.....	18
6.	Annexe - Le champ des possibles pour simplifier, améliorer et décarboner la mobilité des collaborateurs préconisés par l'ADEME, le MTECT.....	19
6.1.	Développer de nouvelles pratiques de travail.....	19
6.2.	Promouvoir l'utilisation des transports en commun.....	19
6.3.	Favoriser les mobilités douces.....	19
6.4.	Optimiser l'utilisation de la voiture.....	19
6.5.	Maîtriser son empreinte carbone.....	19
7.	Pilotage et suivi du Plan de mobilité.....	20

1. Contexte du plan de mobilité d'Eurogroup Consulting

1.1. Le contexte réglementaire

Le Plan de Mobilité ou PDM est une obligation pour les entreprises de plus de 100 salariés depuis le 1er janvier 2018. L'article 51 de la Loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV, 17 août 2015) stipule que, dans le périmètre d'un plan de déplacements urbains (PDU), **toutes les entreprises regroupant plus de 100 salariés sur un même site doivent élaborer un PDM** pour améliorer la mobilité de leur personnel et encourager l'utilisation des transports en commun et/ou le recours au covoiturage et/ou les cycles par exemple. Cette loi fixe un objectif à la France de réduire ses émissions de gaz à effet de serre d'au moins 40% et depuis mai 2023, 50% en 2030 par rapport à 1990 afin de lutter contre le dérèglement climatique. Le Plan de Mobilité remplace le Plan de Déplacements Entreprise (PDE), le Plan de Déplacements Administrations (PDA) et le Plan de Déplacements Interentreprises (PDIE).

L'entreprise qui ne respecte pas cette obligation ne peut bénéficier du soutien technique et financier de l'ADEME. Le Plan doit être transmis à **l'autorité organisatrice de la mobilité territorialement compétente**.

1.2. Déclinaison régionale et communale

Le PDM regroupe des mesures visant à optimiser les déplacements en favorisant l'usage des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle. Eurogroup Consulting est doublement concerné, avec un effectif moyen de 374 personnes en 2022, supérieur au seuil réglementaire des 100 salariés situés sur le même site de Workstation à Courbevoie et dont ledit siège est inclus dans le **Plan des Mobilités d'Ile-de-France à 2030**, héritier de l'évaluation de la mise en œuvre du **Plan de Déplacements Urbains d'Ile-de-France (PDUIF)** qui concernait la période 2010-2020.

La région Ile-de-France a également adopté un **Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA)** en faveur de la qualité de l'air, ce qui implique aussi l'établissement d'un Plan de Mobilité.

La **Ville de Courbevoie** par ailleurs, introduit un ensemble de mesures visant à limiter assez drastiquement les impacts écologiques, sanitaires et économiques négatifs des déplacements en voiture sur l'environnement :

- Une décision de mai 2021 instaure une **Zone à Faibles Emissions Mobilité (ZFE-m)** sur le territoire communal de Courbevoie (restriction de la circulation des véhicules Crit'Air 4, 5 et Non classés), qui rappelle par ailleurs que « le trafic routier (est) à l'origine de 51 % des émissions des oxydes d'azote (NOX), 24 % des émissions de particules PM10 et 23 % des émissions de particules PM2.5 (bilan des émissions 2017, rapport AIRPARIF 2019) ». Cette mesure institue un territoire dans lequel est instaurée une interdiction d'accès, sur des plages horaires déterminées, pour certaines catégories de véhicules polluants. La mise en place d'une ZFE-m repose sur le système des vignettes Crit'Air. La ZFE métropolitaine entre en vigueur pour étendre

la restriction de circulation des véhicules « Non classés », « Crit'Air 5 » et « Crit'Air 4 » au 1er juin 2021. Le tableau ci-après recense les restrictions en œuvre.

1 ^{er} juin 2021	Caractéristiques des véhicules restreints				
	Motorisation	Date de mise en circulation	Normes Euro	Crit’Air	Période
Poids-lourds, autobus autocars et	Diesel	Avant le 1/10/2009	≤ Euro IV	NC + 5 + 4	7 j / 7 de 8h à 20h
	Essence	Avant le 1/10/2001	≤ Euro II		
Véhicules particuliers	Diesel	Avant le 1/1/2006	≤Euro 3	NC + 5 + 4	Les jours ouvrés de 8h à 20h
	Essence	Avant le 1/1/1997	≤Euro 1		
Véhicules utilitaires légers	Diesel	Avant le 1/1/2006	≤Euro 3	NC + 5 + 4	
	Essence	Avant le 1/10/1997	≤Euro 1		
Deux-roues motorisés	Cyclomoteurs	Avant le 1/7/2004	Pas de norme	NC + 5 + 4	
	Motocycles				

Source : Motif de la décision ZFE-m, Ville de Courbevoie

- En lien avec l'Agenda 21 de la Ville, son **plan d'action** se décompose en 5 axes stratégiques : Mieux vivre à Courbevoie, **Mieux se déplacer à Courbevoie**, Mieux soutenir le développement de Courbevoie, Mieux préserver les ressources naturelles à Courbevoie, Mieux impliquer les Courbevoisiens. L'axe déplacements comprend 18 actions, la plupart en lien fort avec le présent Plan et dont l'**action 39** précise qu'il s'agit **d'encourager les entreprises à développer leur plan de déplacement**. Le tableau ci-après retrace les actions de l'Agenda 21 relatives aux déplacements.

Mieux se déplacer à Courbevoie	Partager équitablement l'espace urbain	Structurer les déplacements et assurer une continuité territoriale par l'élaboration d'un plan local de déplacement (PLD) en partenariat avec les communes limitrophes	30
		Promouvoir l'utilisation des parkings souterrains et des stationnement deux roues, pour optimiser parallèlement le partage de la voirie en surface	31
		Fluidifier les points de blocage de la circulation	32
	Fluidifier, sécuriser et maîtriser le trafic automobile	Appliquer une gestion dynamique des flux automobiles	33
		Améliorer l'orientation et la circulation vers les lieux importants et les équipements structurants dans la Ville	34
		Améliorer le stationnement et la livraison dans les rues commerçantes	35
		Renforcer la pédagogie et la répression sur le thème de l'"automobiliste citoyen"	36
	Développer une offre de report vers des déplacements alternatifs à la voiture	Promouvoir des solutions de partage des véhicules	37
		Entamer une réflexion en partenariat avec le STIF sur la refonte de l'ensemble du réseau de bus	38
		Encourager les entreprises au développement de plans de déplacements entreprises	39
		Mettre en place un plan de déplacements administration	40
	Replacer le piéton au cœur de l'espace urbain	Poursuivre la sécurisation des traversées et déplacements piétons	41
		Améliorer l'accessibilité et la signalétique des bâtiments et services publics, ainsi que des espaces verts	42
		Développer des projets d'aménagement urbain autour des gares afin d'en faciliter l'accessibilité	43
		Sensibiliser les enfants aux déplacements piéton	44
	Favoriser la pratique du vélo	Étendre le réseau de pistes cyclables et le nombre de places de stationnement vélos	45
		Implanter des stations Vél'abris à Courbevoie	46
		Favoriser la pratique sécurisée du vélo dans la ville, ainsi que son entretien	47

Source : Agenda 21 du 2 avril 2010

1.3. Notre politique de transport et nos engagements en matière de RSE

La Politique de Transports raisonnée d'Eurogroup Consulting a été élaborée en 2022 et diffusée en 2023 :

- elle rappelle notre questionnement de l'utilité du déplacement et de la nécessité du présentiel ;
- elle promeut des modes de transport décarbonés pour les déplacements de courte durée (domicile/travail, voyages professionnels de faible distance).

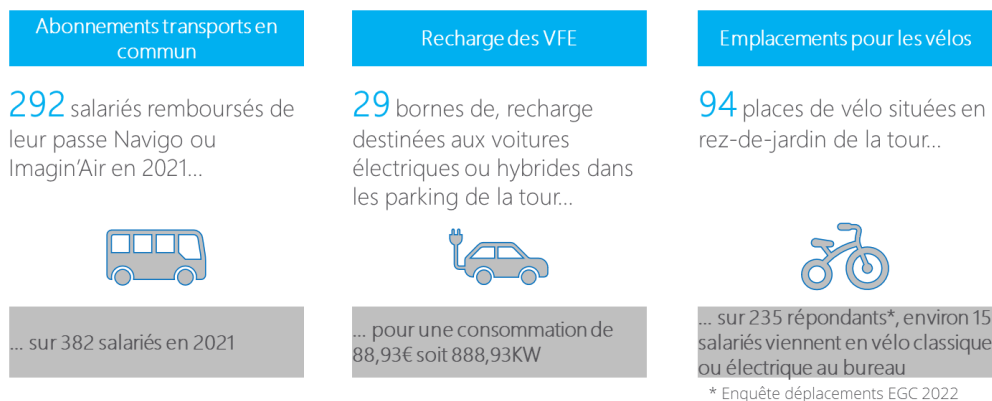
A ce titre Eurogroup finance par exemple à 100% les titres de transport collectif pour les déplacements domicile-travail et fait le choix d'un siège social équipé de bornes électriques et de stationnements vélo.

Le recours aux modes décarbonés est privilégié pour les déplacements professionnels, dont les émissions de GES sont désormais pilotées via un outil ad hoc (construction et déploiement d'une calculatrice des émissions mission par mission).

- Pour les **déplacements en France et en Europe de moins de 3h30** nous demandons à nos collaborateurs de privilégier les déplacements en train.
- Nous demandons aux associés de définir avec leur client la politique de déplacements pour la rendre la plus sobre possible et donc déterminer les conditions d'exécution de la prestation : conditions du présentiel, nombre de personnes devant se déplacer etc..
- Pour les déplacements internationaux devant être effectués en avion, l'utilité du déplacement et du nombre de participants est discutée.
- Les résultats de nos **émissions de GES en 2022 pour nos déplacements professionnels** réservés via notre agence de voyage mettent en avant la prédominance de l'avion en tant que source d'émissions, 12 fois plus émetteur que le train :
 - tCO₂e aérien : 101,4 pour 1 004 156 Km parcourus, soit 0,27 tonne par salarié et 0,1 Kg par Km
 - tCO₂e ferré : 7,8 pour 1 595 318 Km parcourus, soit 0,02 tonne par salarié et 0,005 Kg par Km
 - tCO₂e location de voiture : 1,8 pour 23 331 Km parcourus, soit 0,004 tonne par salarié et 0,07 par Km

Plusieurs initiatives en faveur de modes décarbonés de transport domicile-travail sont mises en place :

- Le **remboursement complet du passe Navigo annuel**, mensuel et de l'abonnement Imagin'R favorise l'utilisation des transports en commun pour les déplacements domicile / travail : le remboursement complet du passe Navigo annuel, mensuel et de l'abonnement Imagin'R favorise amplement l'utilisation des transports en commun pour les déplacements domicile / travail : 320 utilisateurs abonnés pour 374 salariés en 2022, soit 85% des collaborateurs qui l'utilisent.
- **29 bornes** de recharge destinées aux voitures électriques ou hybrides sont situées dans le parking de la tour Workstation que nous occupons. (Début contrat 10/2021). La consommation électrique des bornes de recharge est de 88,93€, soit 888,93 KW en 2021.
- Le bailleur met également à disposition des salariés **94 places de vélos** en rez-de-jardin.



1.4. Notre outil de mesure de l'émission de GES par mission

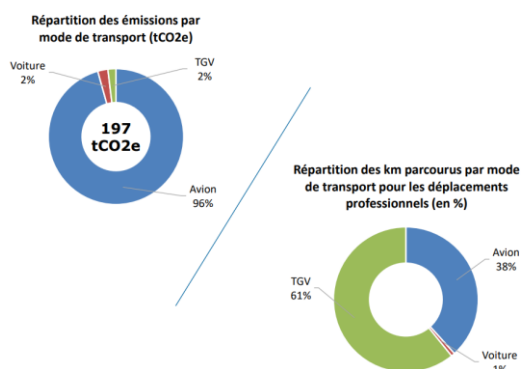
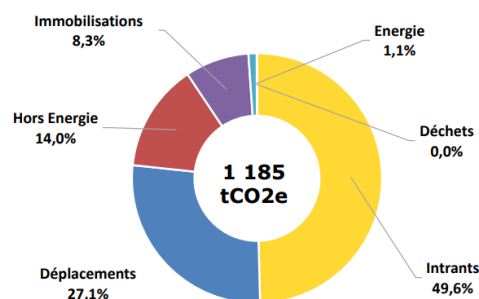
Eurogroup Consulting à mis en place un **outil de calcul de l'empreinte carbone de ses missions**, à la main du manager opérationnel de chacune d'elle, pour renseignement du formulaire dédié en fin de prestation. L'outil de mesure est mis en perspective avec les résultats du bilan carbone 2021 d'Eurogroup Consulting, ainsi que des abaques issues de l'ADEME. Il permet également d'établir des comparaisons entre missions réalisées par le cabinet et la mise en perspective via des indicateurs clés.

1.5. Notre taux d'accidentologie

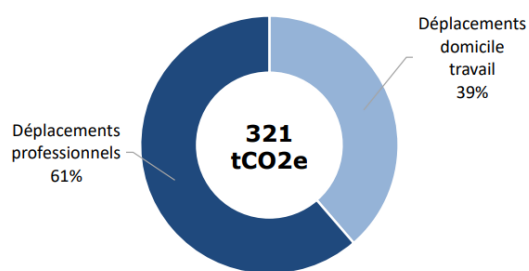
Notre taux d'accidentologie est très faible : il est de 0 en 2021, de **2,56** en 2022. Un seul accident de trajet est constaté en 2022.

1.6. Nos bilans carbone

Notre bilan carbone de 2023 sur l'année calendaire 2022 montre que les déplacements constituent 27,1% de nos émissions de GES sur un total de 1 185 tCO₂e. Ceci les place en seconde position des postes d'émission après les intrants (ainsi le Scope 3 représente 85,1% de nos émissions).



Les déplacements professionnels sont responsables de 96% des émissions du poste transports alors qu'ils ne représentent que 38% des kilomètres parcourus, contre 2% pour le train sur 61% des kilomètres parcourus.



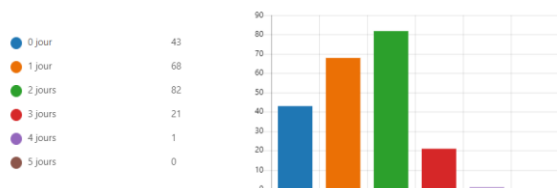
Les déplacements domicile travail représentent 39% de l'empreinte mobilités. Les déplacements chez le client représentent 61% des émissions. Les déplacements jusqu'au siège social constituent 44% des émissions.

Enfin, notre second bilan carbone évoque de nouveaux axes de travail :

- Privilégier le train à l'avion et à la voiture individuelle
- Mettre en place une politique d'achats responsables
- Mettre l'accent sur la collecte de données physiques
- Déployer des pratiques de sobriété énergétique

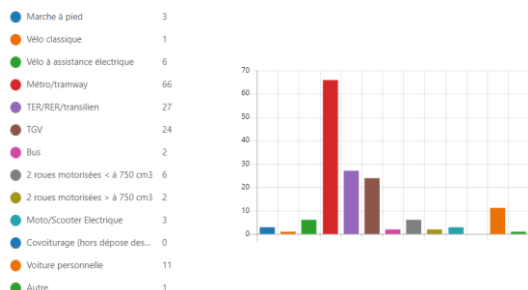
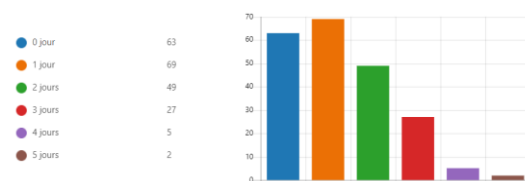
1.7. Nos enquêtes internes sur les déplacements domicile / travail

Notre deuxième enquête sur les déplacements domicile / travail sur 2022, administrée entre le 23 mai et le 9 juin 2023, a suscité un taux de réponse de 57% parmi les salariés du cabinet (215 sur 374 personnes).



150 répondants pratiquent le télétravail entre 1 et 2 jours par semaine, soit 70%, 21 sur trois jours soit 10%, contre 43 répondants n'utilisant pas ce mode de travail, 20%.

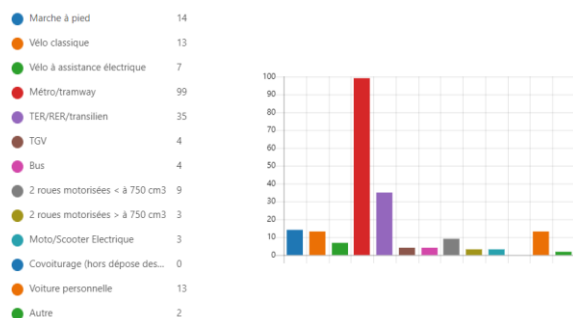
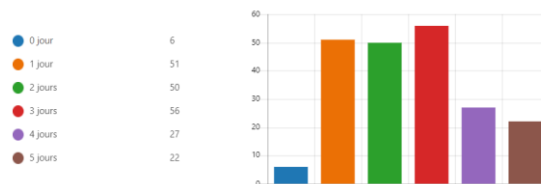
Le temps passé chez nos clients, entre 1 et 3 jours par semaine, concerne 67% des répondants et 63 sont soit présents au siège, soit en télétravail.



129 répondants sur 156 (83%) utilisent en tant que mode de transport principal soit les transports en commun, soit des modes de transport doux (vélo ou à pied), pour se rendre chez leur client.

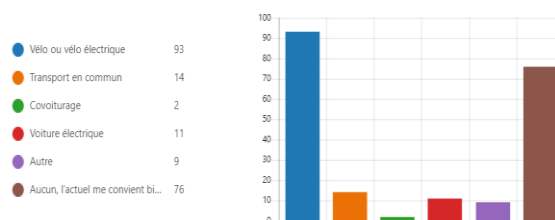
14 utilisateurs de véhicules à moteur (voiture ou deux roues) sur 23 utilisent des engins fonctionnant à l'essence ou au diesel, seulement 4 hybrides et 2 électriques. On note également une désaffection totale pour le covoiturage. 78% des utilisateurs de voiture sont membres du management group élargi.

Une très grande majorité de répondants passe de 1 à 5 jours par semaine au siège, 22 l'intégralité de la semaine (dont 15 fonctions corporate, soit 68%).



Les déplacements au siège, en mode de transport principal, se font également par les transports en commun ou les modes de transport doux (176 répondants, soit 81%). Les 13 répondants utilisateurs de véhicules à moteurs, se répartissent à 50/50 entre essence / diesel et hybride / électrique.

Le vélo (électrique ou non) remporte les suffrages quand il s'agit de désigner un mode de transport bas carbone idéal (93 répondants soit 43%). Deux freins à une transition vers le bas carbone 1) le coût d'investissement 2) la trop grande distance à parcourir.



Les problématiques majoritairement abordées par les répondants, dans le cadre d'un futur plan de mobilité sont :

- L'accessibilité, la sécurisation et la localisation du siège (y compris implication de la municipalité au travers par exemple d'un dispositif Vélib')
- Les déplacements auprès de clients en province
- Le développement du télétravail
- Le financement de modes de transports durables autres que le Navigo

2. Les objectifs de notre plan de mobilité

Les objectifs ci-dessous reprennent ceux identifiés par l'ADEME / CCI France / Réseau Action Climat – France et sont déclinés en fonction des spécificités d'Eurogroup Consulting.

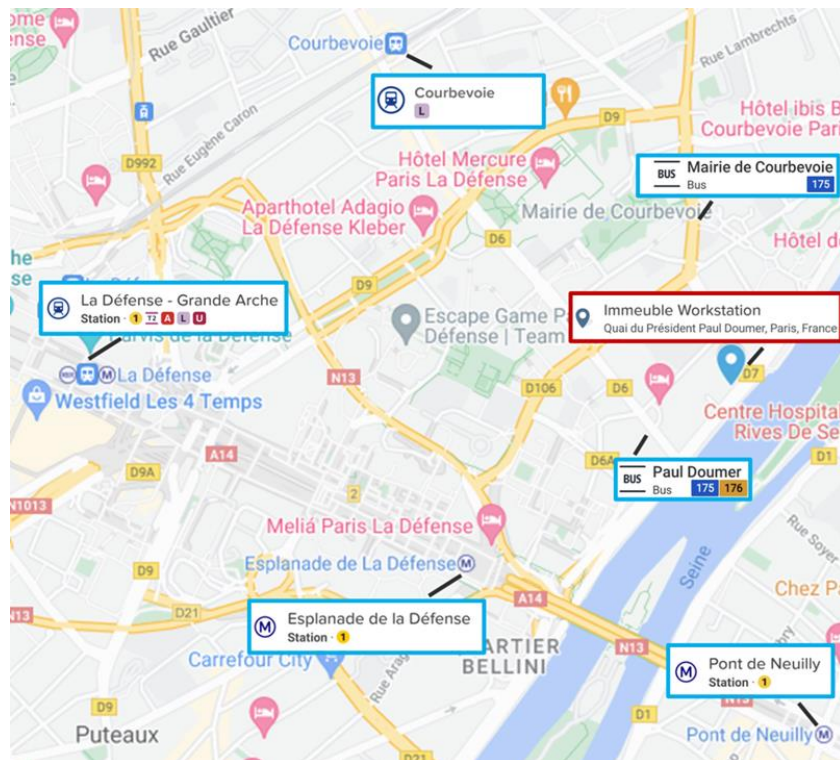
- **Attractivité** : la déclinaison d'actions d'amélioration des accès à la Tour Workstation serait l'occasion de renforcer nos initiatives de qualité de vie au travail et nos efforts d'attractivité (recrutement et rétention) des talents, dans un contexte de marché du travail extrêmement tendu.
- **Coopération** : l'élaboration et la mise en œuvre du présent Plan présente l'opportunité d'échanges et de concertations avec les acteurs institutionnels de proximité et en premier lieu avec l'équipe Agenda 21 de la Ville de Courbevoie, et les autres résidents de la tour Workstation.
- **Synergies** : le Plan de Mobilité est en interface directe avec 1) notre Bilan carbone, reconduit pour la seconde fois 2) les évaluations auxquelles nous sommes soumis par les labels RSE externes de type ECOVADIS ou AFNOR 3) notre Rapport RSE annuel sur l'axe engagements « trajectoire de maîtrise de nos émissions de CO2 » 4) et surtout avec notre positionnement et ambitions toujours vives en matière de RSE
- **Pouvoir d'achat des collaborateurs** : le budget annuel moyen d'un véhicule pour un Français est de 5 883 euros en 2016 et celui d'un pass standard (zones 1 à 5) de 1 009 euros en 2022 (le montant de notre remboursement des passes de transport en commun à 100% est de 228 800 euros en 2022 pour 250 utilisateurs confirmés).
- **Efficacité** : la moindre utilisation des voitures et l'utilisation de transports plus sobres participent de la diminution des impacts sanitaires (effets de la pollution, du stress) des transports en véhicules individuels carbonés.
- **Image** : l'existence d'un Plan de Mobilité contribue à l'image Employeur du cabinet et renforce notre positionnement vis-à-vis de nos clients, de nos évaluateurs externes, des institutions concernées (Pacte Mondial de l'ONU France par ex.).
- **Accessibilité** : le PDM constitue un instrument de dialogue avec les détenteurs et gestionnaires de la Tour Workstation et éventuellement avec les pouvoirs publics afin d'imaginer ensemble de nouvelles solutions de mobilité durable.
- **Sécurité** : l'utilisation des transports publics réduit drastiquement le taux d'accidentologie annuel ; cependant, les accidents de trajet touchant nos salariés sont quasi-nuls chaque année (un seul et unique en 2022).

3. Cartographie de l'existant

3.1. Situation géographique du cabinet Eurogroup Consulting et accessibilité

Le site hébergeant le siège social d'Eurogroup Consulting (périmètre France) est situé au 25, Quai du Président Paul Doumer, à Courbevoie (Tour Workstation). Les gares, stations et arrêts de bus proches du site sont les suivants :

- La gare **La Défense – Grande Arche** est desservie par la ligne A du RER, les lignes Transilien L et U la ligne T2 du Tramway et la ligne 1 du Métro.
- La gare de **Courbevoie** est desservie par la ligne L du Transilien.
- La station **Esplanade de la Défense** est desservie par la ligne 1 du Métro.
- La station **Pont de Neuilly** est desservie par la ligne 1 du Métro.
- L'arrêt **Marie de Courbevoie** est desservi par la ligne de bus 175.
- L'arrêt **Paul Doumer** est desservi par les lignes de bus 175 et 176.



Situation de la tour Workstation par rapport aux gares, stations, et arrêts de bus

1.2. Le trajet en transports en commun jusqu'au site d'Eurogroup Consulting

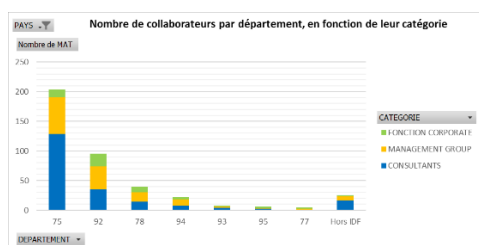
Depuis les différentes gares, stations, et arrêts, le temps de trajet varie de 3 minutes à 27 minutes à pied pour rejoindre le site d'Eurogroup Consulting :

- 3 minutes à pied depuis l'arrêt **Paul Doumer**
- 6 minutes à pied depuis l'arrêt **Marie de Courbevoie**
- 17 minutes à pied depuis la gare de **Courbevoie**
- 18 minutes à pied depuis la station **Esplanade de la Défense**.
- 22 minutes à pied depuis la station **Pont de Neuilly**
- 27 minutes à pied depuis la gare **La Défense – Grande Arche**

Il est à noter qu'il n'existe pas d'arrêts de transport en commun ferré hors arrêts de bus à moins de 15 minutes à pied du site d'Eurogroup Consulting. Aucune station Velib' n'existe à proximité.

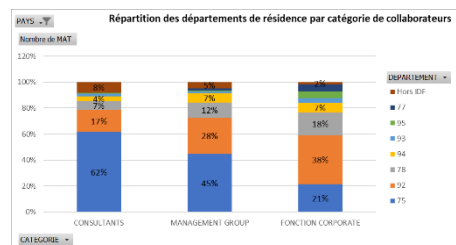
3.2. Localisation des collaborateurs

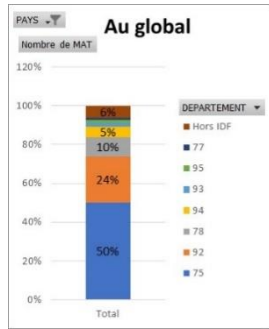
Les données RH ci-dessous sont en date du 14 février 2023. La carte ci-dessous illustre par grade / fonction la répartition de nos effectifs dans les départements français (bleu = consultants, jaune = management group, vert = fonctions Corporate).



Le premier graphique indique que +350 des salariés du cabinet résident dans la proche couronne parisienne (Paris, 92, 93, 94) et une minorité d'entre eux hors Ile-de-France, ce qui constitue ~90% des effectifs susceptibles de se déplacer uniquement en transports en commun ou à vélo.

L'éloignement de l'épicentre parisien est lié au grade et montre entre autres une présence des fonctions Corporate dans le 92 et le 78 (56%), une concentration relative des consultants à Paris et un management group plus éparpillé.





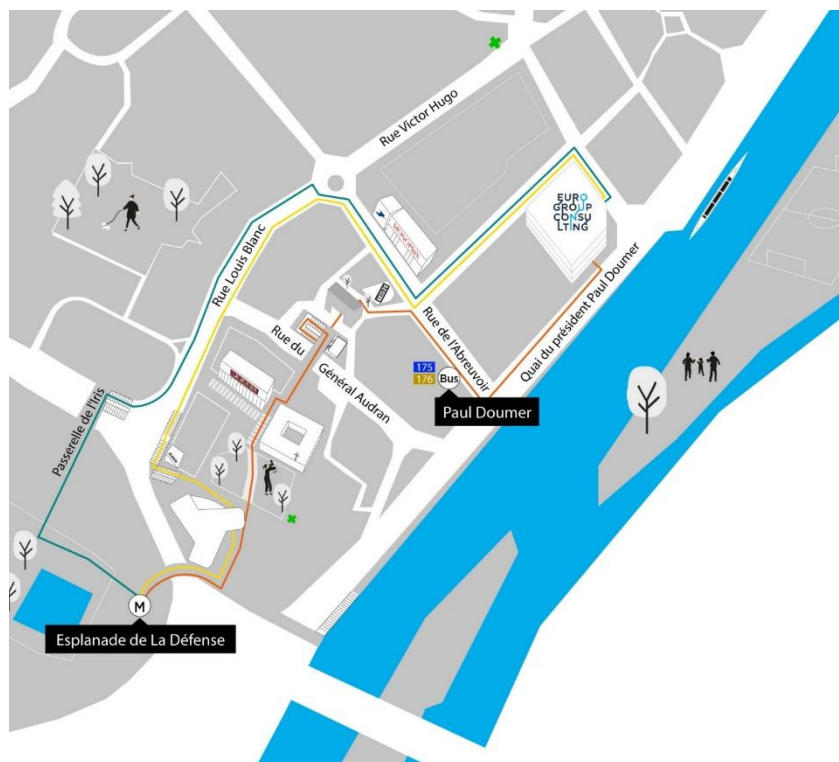
La synthèse confirme qu'une forte majorité des salariés réside en proche et moyenne couronnes et qu'environ 10% peuvent justifier un déplacement en voiture (grande couronne), voire en TER et en TGV pour les 6% résidents en province.

3.3.Pratiques de déplacements domicile / travail de nos collaborateurs

3.4.Les moyens d'accès et les contraintes associées

Le trajet à pied entre Workstation et la station de métro Esplanade de la Défense a pu être ressenti parfois comme insécurisé pour certaines personnes. Cette situation a été partagée avec le commissariat de Courbevoie qui, outre leurs rondes de surveillance quotidienne, a conseillé, après reconnaissance des trajets en notre présence, de proposer les trois itinéraires suivants selon leur degré de sécurité :

- En VERT et en JAUNE les trajets les plus sécurisés et qu'Eurogroup Consulting préconise.
- En ORANGE le trajet le plus communément emprunté sur lequel les collaborateurs peuvent potentiellement être confrontés à des désagréments, en particulier le soir.
- NB : Le trajet le long des quais est déconseillé du fait de la forte circulation automobile.



Eurogroup Consulting recommande également de prendre les bus n°175 ou 176 à quelques pas de Workstation, qui permettent de rejoindre directement la station Pont de Neuilly sur

la ligne 1 du métro, le Pont de Puteaux et le Pont de Saint-Cloud). Ces mêmes bus desservent la gare de Courbevoie (176), d'Asnières-sur-Seine et le métro de la même ville (175).

4. Le plan d'action mis en œuvre

Pour rappel, le plan de mise en œuvre doit répondre en priorité aux problématiques suivantes :

1. L'accessibilité, la sécurisation et la localisation du siège (y compris implication de la municipalité au travers d'un dispositif Vélib') (Pb1)
2. Les déplacements depuis Paris auprès de clients en province (Pb2)
3. Le développement du télétravail (Pb3)
4. Le financement de modes de transports durables autres que le Navigo (vélo, autopartage et covoiturage) (Pb4)

Action	Descriptif	Mise en œuvre (oui/non)	Date de démarrage	Nb de bénéficiaires	Commentaires	Problématique
Développer de nouvelles pratiques de travail						
Modulation des heures de présence pour adaptation au taux de fréquentation des transports en commun et du trafic routier	Répartition des heures d'arrivée et de départ des salariés en fonction de leurs souhaits et des besoins de l'entreprise	Déjà en place		Environ 400	Forfait journalier et adaptation aux besoins du service avec prise en compte des contraintes de déplacement	Pb1
Développement du télétravail	Possibilité pour les salariés de travailler à distance depuis leur domicile	Déjà en place		Environ 400	Mise en place en bonne intelligence avec les besoins des clients / l'organisation des missions et le fonctionnement des équipes	Pb3
Analyse par mission de l'impact carbone sur la base des standards Ademe et choix des meilleures modalités d'intervention avec le client in situ ou en distanciel, tout en préservant les relations nécessaires à l'exercice de notre métier	Au cas par cas par mission	Déjà en place		Environ 330	Outil de suivi en place	Pb2

Promouvoir l'utilisation des transports en commun

Remboursement à 100% du Pass Navigo des salariés	Alors que la loi prévoit un remboursement du Pass Navigo à 50%, Eurogroup Consulting va plus loin et propose un remboursement à 100%	Déjà en place		Environ 400		NA
Elaboration d'un plan d'accès multimodal à destination des collaborateurs et clients	Cette carte d'accès comporte l'ensemble des stations de métro, bus, lignes de RER et stations Vélib proches de la tour Workstation, et vise à en faciliter l'accès aux clients et salariés	Partielle ; à compléter pour le vélo		Environ 400	A compléter pour le vélo	Pb1

Favoriser les mobilités douces

Choix de locaux comprenant un parking à vélo sécurisé, des douches et vestiaires avec casiers	L'accès à ce parking à vélo se fait sur demande à l'accueil de la tour Workstation	En place		Environ 90 places		Pb1
Mise à disposition d'un service de réparation vélos personnels 24h/24h tel que Cyclofix	Ce service permettrait aux salariés intéressés de faire réparer leur vélo à la tour Workstation	NON		Environ 90 places	A étudier avec l'exploitant de la Tour Workstation	Pb1
Appel à une association de vélo pour des coachings « remise en selle » à destination des salariés (conférence Employeur Pro Vélo)	Cet événement permettrait aux salariés ayant la volonté d'utiliser le vélo de réaliser une séance de coaching afin de faciliter leur transition	NON		Environ 400	A étudier avec l'exploitant de la Tour Workstation	Pb4

Mise en place du forfait mobilité durable au sein d'EGC : Forfait mobilités durables Région Île-de-France (iledefrance.fr) ou équivalent	Ce dispositif est destiné aux salariés ne souhaitant pas bénéficier du remboursement du Pass Navigo. Il prendrait en charge une partie des frais liés à des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle : vélo, covoiturage, engins de déplacement personnels, autopartage... à hauteur du montant mensuel du Navigo	NON		Potentiel 400	A déployer	Pb4
Poursuite des actions de sécurisation avec la commune sur le trajet piéton du métro à la Tour		OUI		Environ 100	Piloté par la RH en coopération avec les services de police et d'urbanisme de la ville	Pb1
Proposition d'un vélo électrique parmi les choix de cadeau de cooptation	Lors d'une cooptation de consultant senior, l'achat d'un vélo électrique est proposé parmi les cadeaux possibles	OUI				Pb4
Optimiser l'utilisation de la voiture						
Encouragement du covoiturage notamment pour les événements d'entreprise tels que les séminaires	Eurogroup encourage le recours aux plateformes existantes de covoiturage (conf section 6) et organisation interne en amont d'un event	OUI			A poursuivre	NA
Maitriser son empreinte carbone						
Formalisation de la politique des transports EGC	La politique de transports d'Eurogroup entérine le renoncement total à une	OUI		Environ 400	Elle est présentée lors des arrivées de nouveaux collaborateurs et	Pb2

	flotte d'entreprise et à des voitures de fonction. Elle stipule également que le train doit être toujours préféré à l'avion dès que le trajet est inférieur ou égal à 3h30 et privilégié dans la mesure des contraintes au-delà.				communiquée lors des appels d'offre et des référencements	
Adoption d'un cahier des charges exigeant vis-à-vis des livreurs	Ce cahier des charges encourage les mobilités décarbonées et stipule les exigences pour se rendre à Workstation	OUI		NA		NA
Actions de communication						
Création d'un onglet « Plan de mobilité » dans le Livret de Vie d'Eurogroup, comportant le Plan de mobilité de l'entreprise	La création de cet onglet permet à l'ensemble des salariés de consulter le plan de mobilité de l'entreprise	OUI		Environ 400	A mettre en place fin 2023	NA
Présentation du plan de mobilité de l'entreprise au cours d'une semaine dédiée ou dans le cadre de la communication interne RSE	La présentation du plan de mobilité à l'ensemble du cabinet permet d'acculturer et de renseigner les collaborateurs sur ce sujet	OUI		Environ 400	A déployer d'ici fin 2023	NA
Mise en ligne sur le site Internet de la carte d'accessibilité multimodale à destination des visiteurs	Cette carte facilement accessible permet aux salariés et clients d'Eurogroup de planifier facilement leur trajet jusqu'à la tour	OUI		Environ 400	Dans un onglet dédié « venir sur site » Renvoyer via un lien cliquable à cet onglet sur la première page (en bas)	Pb1
Présentation du plan de mobilité et la politique de déplacements pro au sein d'EGC aux nouvelles recrues le	Cette présentation à l'ensemble des nouveaux arrivants leur permet une	OUI		NA	A prévoir dans la journée d'intégration	NA

jour de leur arrivée dans l'entreprise	rapide prise en main des dispositifs à leur disposition					
--	---	--	--	--	--	--

5. En complément : les dispositifs proposés par l'Etat et les plateformes privées

La région Ile-de-France propose une prime à l'achat pour les vélos cumulable avec le Forfait Mobilité Durable proposé par Eurogroup :

[Prime à l'achat pour vélos | Île-de-France Mobilités \(iledefrance-mobilites.fr\)](#)

L'Etat français propose une prime de covoiturage pour les conducteurs :

[Mobilité durable -Covoiturage : une prime de 100 euros pour les primo-conducteurs en 2023 | Service-public.fr](#)

L'Etat français propose également une aide au retrofit électrique :

[Prime au retrofit électrique : règles en 2022 - Ma situation | Service-public.fr](#)

6. Annexe - Le champ des possibles pour simplifier, améliorer et décarboner la mobilité des collaborateurs préconisés par l'ADEME, le MTECT...

6.1. Développer de nouvelles pratiques de travail

L'aménagement des horaires de travail avec par exemple, une répartition des heures d'arrivée et de départ en fonction de leurs souhaits et des besoins de l'entreprise. La mise en place du télétravail, avec x jours par semaine pour les salariés. L'utilisation de tiers lieux par les salariés les plus éloignés du siège. Le développement de la pratique de la visioconférence au détriment de longs déplacements, après accord explicite du client.

6.2. Promouvoir l'utilisation des transports en commun

L'encouragement à l'utilisation des transports publics : éventuelle adaptation en partenariat avec les opérateurs de transport de l'offre existante en termes de dessertes et de fréquences, participation financière aux abonnements, création d'une navette d'entreprise, achat de tickets de transports en commun, information de l'offre de transports publics pour accéder au site, prise en charge des abonnements au-delà des 50% prévus par la loi (transports en commun, services publics de location de vélo), mise à disposition des titres de transports gratuits aux nouveaux embauchés...

6.3. Favoriser les mobilités douces

L'utilisation du vélo : mise en place d'un stationnement sécurisé, diffusion d'un « kit vélo » (kit de sécurité ou matériel de gonflage et de dépannage), mise à disposition d'un local vélo proposant outils et services et des vestiaires avec douches pour les cyclistes, mise en place de l'indemnité kilométrique vélo incitative, achat d'une flotte de vélos d'entreprise à assistance électrique, abonnement à un service gratuit d'entretien des vélos personnels, remboursement des abonnements aux services de parking pour vélos en gare pour les salariés prenant le train...

6.4. Optimiser l'utilisation de la voiture

La mise en place d'un service d'autopartage, partage d'une flotte de véhicules avec d'autres entreprises, développement d'un service de mise en relation en interne ou avec d'autres entreprises, instauration de places réservées aux « covoitureurs », création d'un service de dépannage, chèque covoiturage, promotion de plateformes (ID Vroom, Wayz'up, Karoos, Koolicar, OuiHop, Blablalines, Less, Ridygo, COVIVO, Roulez Malin, Instant System, RezoPouce), carte interactive de géolocalisation, véhicules en autopartage en remplacement des véhicules individuels, sécurisation du retour à domicile (prise en charge des frais de taxis en cas d'empêchement exceptionnel).

6.5. Maîtriser son empreinte carbone

L'accès : amélioration de l'accès au site par les piétons (aménagement de cheminements piétons, encouragement à habiter à proximité du lieu de travail et / ou sur le réseau de transport en commun).

Les véhicules et les voyages d'affaire : renouvellement de la flotte de véhicules d'entreprise par des véhicules partagés, économes et moins polluants (électrique ou biogaz), renonciation à une flotte, réduction ou mutualisation avec d'autres entreprises, places de parking dédiées avec points de recharge, diminution des voyages en avion et utilisation obligatoire du train pour les trajets courte et moyenne distance, remplacement des voitures de fonction par des services de mobilité (location, aide à l'achat de véhicules sobres, remboursement des transports en commun...).

Les livraisons : mutualisation des livraisons, exigence contractuelle de véhicules utilitaires moins polluants...

7. Pilotage et suivi du Plan de mobilité

Le pilotage du plan de mobilité est fondé sur les préalables suivants :

- La désignation d'un pilote interne du plan de mobilité
- La constitution d'un comité de suivi réuni sur un rythme raisonnable et adapté
- Le cadencement des actions de suivi et la mise en place d'un tableau de bord dédié
- La définition d'indicateurs simples et mesurables (niveau d'avancement, taux de satisfaction des salariés)

Le pilote interne du plan de mobilité est Anne-Laure NOAT.

Le comité de suivi se réunit deux fois par an et est composé de :

- Claudia MONTERO, directrice générale
- Anne-Laure NOAT, associée responsable RSE du cabinet, pilote du plan de mobilité
- Marjorie QUINONES, secrétaire générale
- Antoine DEZALAY JOLY, directeur des ressources humaines

Il échange et décide de la continuation de la mise en œuvre des actions lancées, ainsi que des réorientations potentielles du plan de mobilité.

Le niveau de satisfaction des salariés pourra être mesuré à l'occasion de l'enquête interne annuelle sur les déplacements domicile / travail, déployée auprès de l'ensemble des salariés depuis l'année 2022.



Leading positive transformation



eurogroupconsulting.com



[/eurogroup-consulting-france](https://www.linkedin.com/company/eurogroup-consulting-france)



[/EurogroupFR](https://twitter.com/EurogroupFR)



[/eurogroupconsulting](https://www.youtube.com/eurogroupconsulting)

Nom Prénom

Fonction

john.john@eurogroupconsulting.com

Tel. +33(1) 00 00 00 00

Mob. +33 (6) 00 00 00 00

Nom Prénom

Fonction

john.john@eurogroupconsulting.com

Tel. +33(1) 00 00 00 00

Mob. +33 (6) 00 00 00 00

Nom Prénom

Fonction

john.john@eurogroupconsulting.com

Tel. +33(1) 00 00 00 00

Mob. +33 (6) 00 00 00 00

Nom Prénom

Fonction

john.john@eurogroupconsulting.com

Tel. +33(1) 00 00 00 00

Mob. +33 (6) 00 00 00 00

Eurogroup Consulting France
WORKSTATION
25 Quai du Président Paul Doumer
92400 Courbevoie